

Jugement prononcé le : [REDACTED] /2025
Chambre Correctionnelle [REDACTED]

N° minute : [REDACTED]
N° parquet : [REDACTED]

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel d'Orléans le [REDACTED] JANVIER
DEUX MILLE VINGT-CINQ,

composé de Monsieur BITTMANN Bruno, juge, président du tribunal correctionnel
désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3
du code de procédure pénale.

Assisté de Monsieur BARBIER Paul, greffier,

en présence de Monsieur DELORME Emmanuel, procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

PARTIE CIVILE :

[REDACTED]

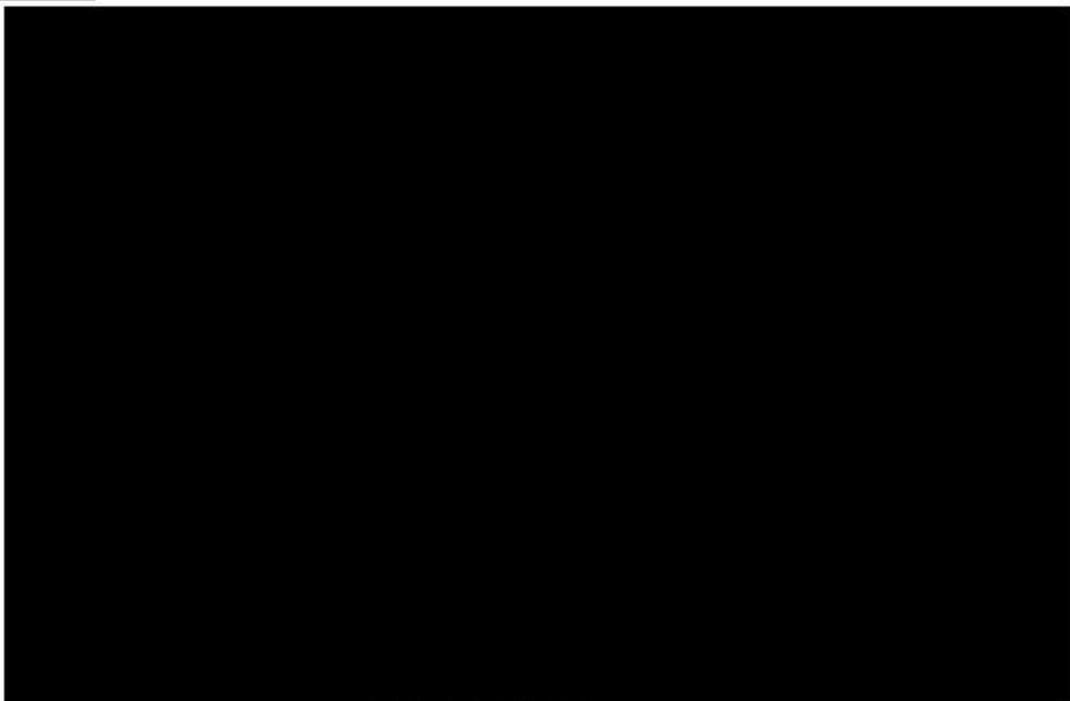
ET

Prévenu

[REDACTED]

Situation pénale : libre

Comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de Paris,



PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard
de [REDACTED]

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

FAIT DROIT à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

ORDONNE la jonction de la procédure référencée sous le numéro 24 [REDACTED] 0 à la
procédure 24 [REDACTED] 1 ;

RELAXE [REDACTED] pour les faits de :

*RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE
SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS* commis le 27 mai
2024 à 15h45 à ORLEANS ;

*CIRCULATION D'UN VEHICULE DE TRANSPORT ROUTIER EQUIPE D'UN
APPAREIL DE CONTROLE EN MAUVAIS ETAT DE FONCTIONNEMENT* commis
le 27 mai 2024 à 15h45 à ORLEANS ;